

MAIRIE DE BRUNIQUÉL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Mme SOULIÉ Christiane

Le douze avril deux mille vingt-quatre à vingt heures trente minutes.

Etaient présents : Mme Christiane SOULIÉ, M. Sébastien BASSE, Mme Patricia CÔME, Mme Roseline ARMAND, M. Olivier BOSC, M. Roland DAURE, Mme Evelyne DANGLA, Mme Florence DAVOULT, M. Didier CAVALLI, Mme Danièle BUADES, M. Joël COMBALBERT, Mme Ophélie POURRIOT, M. Jean-Michel SOLEIL, M. Christian MERCIÉ

Absents excusés : Mme Chantal GRIMAL donne pouvoir à M. Roland DAURE.

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Christian MERCIÉ.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable public à l'ordonnateur et le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal suite à un scrutin ordinaire à main levée : **APPROUVÉ** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Sébastien BASSE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame le Maire, Christiane SOULIÉ, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisé
Dépenses	626 318.56 €
Recettes	992 954.15 €
Excédent de fonctionnement constaté : 336 635.59 €	
SECTION INVESTISSEMENT	Réalisé
Dépenses	467 938.57 €
Recettes	93 645.90 €
Déficit d'investissement constaté : 374 292.67 €	
TOTAL	
Dépenses	1 094 257.13 €
Recettes	1 086 600.05 €
RESTES À RÉALISER	
Dépenses	194 315.47 €
Recettes	116 453.00 €

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ; Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal présents, le budget 2024 équilibré comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 531 514.05 €

Recettes : 1 531 514.05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 928 056.71 €

Recettes : 928 056.71 €

Le budget 2024 équilibré, ainsi présenté par Madame le Maire, est approuvé par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	366 635.59€
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	518 936.17€
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	885 517.76€
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u>	-63 907.24€
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-77 862.47€
Besoin de financement F	= D+E -141 769.71€
AFFECTATION = C	= G+H 885 571.76€
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	141 769.71€
2) H – Report en fonctionnement R 002 (2)	743 802.05€
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00€

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024. Après présentation des documents et ouï l'exposé de Madame le Maire sur la fiscalité directe locale, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote les taux suivants pour l'année 2024 :

- Taxe foncière bâti 43,06 %
- Taxe foncière non bâti 81,60 %
- Taxe CFE 26,89 %
- Taxe d'Habitation 15.25 %

Le produit fiscal attendu 2024 est de 374 397 €.

**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURE DE COMBUSTIBLES GRANULES BOIS
CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS**

LE MAIRE EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL : CONSIDERANT que la commune est membre du groupement de commandes coordonnés par la commune de la SALVETAT BELMONTET pour la fourniture de granulés bois.

Il vous est demandé de bien vouloir me donner votre avis sur ce dossier et, le cas échéant :

- De m'autoriser à signer la convention d'organisation et de répartition des frais communs
- De m'autoriser à verser une participation de trente-deux euros et onze centimes (32,11 €) au titre des frais engagés pour le marché de fourniture de granulés bois 2023.

Questions diverses :

Pas de questions diverses.